

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 26 janvier 2018 | N° 2018-44 |

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|---------------------|
|  | Conseil du 26 janvier 2018 | Délibération |
| | Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau | N° 2018-44 |

Exercice 2016 - Présentation des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - Information

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales (qui s'applique aux syndicats mixtes constitués de communes et d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5711-1 du même code), les membres de tout EPCI doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le Président de l'EPCI à l'exécutif de chacun des membres concernés, avant le 30 septembre.

Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une communication par l'exécutif lors d'une séance publique de l'assemblée délibérante du membre, au cours de laquelle les représentants du membre à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

- **Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau le Guâ**

Le Syndicat du Guâ a été créé le 9 avril 1969 par arrêté préfectoral, après création de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015), autour de 8 communes (Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand), et 5 communes hors Cub (Tresses, Montussan, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Yvrac, ces 4 dernières communes étant aujourd'hui regroupées au sein de la Communauté de communes du secteur Saint-Loubès).

Par délibération n° 2010/0928 en date du 17 décembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de se substituer au sein du syndicat à ses communes membres, c'est-à-dire les communes d'Ambarès, Artigues, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Saint-Louis-de-Montferrand, au motif que l'activité du Syndicat était consacrée à des missions d'assainissement pluvial entrant bien dans le champ de compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua a pour compétences principales : l'entretien du ruisseau et de ses affluents, le bon écoulement des eaux, ainsi que la promotion de toutes les actions

nécessaires à la conservation, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, et enfin la protection des biens et des personnes.

Faits marquants :

- Lancement des travaux de raccordement des bassins de rétention d'eau au dispositif de supervision RAMSES (Régulation de l'assainissement par mesures et supervision des équipements et stations) permettant à terme, une gestion par télé-contrôle de la régulation de l'ensemble des bassins en fonction des conditions climatiques,
- Lancement d'une étude relative à l'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion visant à améliorer la qualité des eaux des ruisseaux du bassin versant et à préserver les milieux.

Actions réalisées

À l'heure actuelle, le syndicat gère l'entretien sur 135 parcelles représentant une superficie de 23 hectares et a pour objectif de doubler ces chiffres dans les 5 ans à venir, ceci afin d'assurer une continuité quant à l'entretien des berges et ainsi l'efficacité de ses actions sur le long terme. En 2016, une servitude de passage et une acquisition de parcelle ont été signées. Enfin, plus de 15 acquisitions de parcelles stratégiques sont en cours de réalisation.

En matière de droit des sols, en 2016, 41 permis (de construire ou d'aménager) ont fait l'objet d'une instruction et d'un avis du syndicat.

Compte administratif

La section de fonctionnement affiche un excédent de 237 k€ tandis que la section d'investissement est excédentaire de 2 k€. La section d'investissement est en augmentation de 36 % par rapport à 2015.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 281 k€ dont 56 k€ de charges de personnel et 182 k€ de charges à caractère général (dépenses d'entretien essentiellement).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 73 k€ dont 6 k€ de dépenses d'équipement.

Le résultat cumulé total s'établit à 146 k€ en tenant compte des restes à réaliser et des reports antérieurs.

La cotisation de Bordeaux Métropole pour l'année 2016 s'élève à 390 k€.

• **Syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA)**

Le SPIPA, créé après la tempête de 1999, est chargé de la gestion pérenne de l'ensemble des ouvrages de lutte contre les inondations provoquées par les crues de la Garonne et de la Dordogne. Il a pour membres, outre Bordeaux Métropole depuis 2003 (substituée aux communes d'Ambarès, Ambès, Bassens, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016), le Conseil départemental de la Gironde.

Faits marquants

Le rapport annuel n'a pas été communiqué à Bordeaux Métropole (au 01/12/2017).

Compte administratif

La section de fonctionnement affiche un déficit de -2 k€ tandis que la section d'investissement est excédentaire de 1 568 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 231 k€ dont 152 k€ de charges de personnel et 66 k€ de charges à caractère général.

Les dépenses d'équipement en 2016 s'élèvent à 259 k€ (dont 85 k€ de frais d'études et 162 k€ d'installations générales, agencements et aménagements).

Le résultat cumulé total s'établit à 332 k€ en tenant compte des restes à réaliser significatifs en dépenses d'investissement (1 741 k€) et des reports antérieurs.

La cotisation de Bordeaux Métropole pour l'année 2016 s'élève à 115 k€ en fonctionnement et 753 k€ en investissement (incluant la régularisation 2015).

- **Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement (SIETRA) des bassins versants de la Pimpine et du Pian**

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Gironde, arrêté le 29 mars 2016, a proposé la fusion du Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement du bassin versant de la Pimpine (SIETRA) et du Syndicat intercommunal du bassin versant du ruisseau du Pian. Ce projet ayant recueilli l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale intéressés par le projet, un arrêté préfectoral est venu prononcer cette fusion en date du 13 décembre 2016, en application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le nouveau syndicat associe aujourd'hui 10 collectivités, les communes de Bonnetan, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Créon, Fargues-Saint-Hilaire, Latresne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Sadirac, et Bordeaux Métropole (en représentation-substitution de Bouliac suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016). Il a pour objet la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement des rivières la « Pimpine » et le « Pian », ainsi que leurs affluents, et d'assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique.

Faits marquants

- Les syndicats de la Pimpine et du Pian ont fusionné au 1^{er} janvier 2017. Il a été nécessaire de préparer cette étape afin d'assurer une continuité de service aux administrés.
- Concernant le suivi des inondations, l'année 2016 a été plutôt clémente, le bassin versant de la Pimpine n'a pas reçu de précipitations trop importantes. Quelques débordements ont eu lieu sans toucher de secteur à enjeux et causer de dégâts.
- Le Schéma de prévention des inondations a été validé par le Comité syndical du SIETRA en 2016, il doit maintenant être mis en œuvre et diffusé.

Compte administratif

Syndicat du Pian :

L'exercice 2016 affiche deux résultats déficitaires en fonctionnement de -9 k€ et en investissement de -21 k€ compensés par des reports de l'exercice 2015. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33 k€, les dépenses d'investissement à 25 k€.

Le résultat cumulé s'établit ainsi à 59 k€.

Bordeaux Métropole s'est substituée à la commune de Bouliac par délibération n°2016-571 du 23 septembre 2016. Aucune cotisation n'a été appelée par le Syndicat en 2016.

Syndicat du SIETRA :

L'exercice 2016 affiche un résultat excédentaire en fonctionnement de 57 k€ et déficitaire en investissement de -44 k€. Compte tenu des soldes d'exécution reportés, le résultat cumulé est réputé s'établir à +43 k€ (en supposant l'absence de restes à réaliser, Bordeaux Métropole ne disposant pas de la vue d'ensemble du budget).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 61 k€ dont 39 k€ de charges de personnel. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 80 k€ dont 74 k€ de dépenses d'équipement (restauration de berges et ripisylves, travaux sur berges de Sadirac, immobilisations incorporelles).

- **Syndicat des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM)**

Le SMBVAM, créé le 4 juin 1969, s'est vu confirmer en janvier 2002, par M. le sous-préfet, sa compétence dans la gestion des ouvrages dans le cadre de la protection contre le risque inondation fluvio-maritime sur les communes d'Arsac, Cantenac, Labarde, Ludon-Médoc, Macau, Margaux, Le Pian-Médoc (ces 7 communes étant regroupées depuis 2005 au sein de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire), Avensan, Parempuyre et Saint-Aubin du Médoc.

Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016 (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Bordeaux Métropole s'est substituée aux communes de Parempuyre et Saint-Aubin du Médoc au sein du syndicat.

Le SMBVAM est gestionnaire de plus de 32 km de digues et de berges de bord de Garonne.

Faits marquants

Un marché de travaux d'entretien de la végétation a été notifié en 2016.

Des travaux de reprise et de réparation de digues ont également été entrepris durant cette année.

Compte administratif

Le compte administratif du SMBVAM affiche deux résultats de l'exercice excédentaires de 152 k€ pour la section de fonctionnement et 117 k€ pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 174 k€ dont 49 k€ de charges de personnel et 88 k€ de dotations aux amortissements, les dépenses d'investissement à 84 k€ (des travaux sur digues et du matériel technique ont été inscrits à l'actif).

Compte tenu des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 344 k€.

La cotisation appelée pour 2016 par le SIBVAM s'élève à 84 k€ pour les digues et 29 k€ pour la cotisation générale mais un litige subsiste concernant le calcul de cette cotisation, la pondération appliquée par le SMBVAM utilisant comme critère de pondération la population totale de Bordeaux Métropole et non les populations des communes concernées.

- **Syndicat mixte pour le développement de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)**

Le SMIDDEST regroupe les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de communes de l'estuaire.

Ce syndicat est principalement chargé de la coordination et la mise en œuvre de toute initiative, ou action conjointe de ses membres, relative à la qualité du cadre de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique, toujours en lien avec l'estuaire de la Gironde.

Ses missions participent notamment à :

- La gestion de l'eau et des milieux aquatiques : préservation de l'environnement (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE) et lutte contre les inondations. A ce titre, le SMIDDEST élabore et coordonne le Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) estuaire de la Gironde (2016 – 2022) ;
- La promotion et le développement de l'estuaire pour faire de l'estuaire un grand site de tourisme durable à l'échelle nationale. Le syndicat mène des actions de structuration et mise en réseau des acteurs, de conduite d'études, et des opérations de promotion (conception d'un magazine annuel, événementiels, accueils presse, ...).

Enfin, le SMIDDEST a été reconnu par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2007 comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB).

Faits marquants

- Gestion et prévention des inondations

Le 4 juillet 2016, la convention cadre du PAPI 2016-2022 a été signée entre le Préfet de région, le Président du SMIDDEST, et 10 signataires dont Bordeaux Métropole. Le montant total du PAPI inscrit dans la convention s'élève à 70,6 M€ TTC. La contribution de Bordeaux Métropole s'élève à environ 25 M€.

Le SMIDDEST a assuré le suivi et l'animation technique et financière du programme (organisation des comités de pilotage, suivi financier, etc.).

En 2016, deux actions du PAPI ont été lancées, l'action 3.1 « Aide à l'élaboration des Plans communaux de sauvegarde » et l'action 1.5 « Pose de repère de crues ». Concernant cette dernière, l'ensemble des préalables techniques nécessaires au lancement de la pose de repères de crues sur les communes bordant l'estuaire ont été réalisés, dans l'objectif de conserver la mémoire locale des crues et faciliter la prise de conscience du risque inondation pour les habitants.

Durant cette année et toujours dans le cadre du programme, le SMIDDEST a également repris l'étude préliminaire pour la création d'un ouvrage de protection pour le port de Cubzac-les-ponts.

- Gestion de l'eau – SAGE Estuaire

- La composition de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE estuaire a été modifiée par arrêté le 2 juin 2016 suite à différentes nouvelles désignations dans plusieurs structures membres de la Commission.
- Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'eau) des projets du territoire. En 2016, 17 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis.
- Le premier semestre 2016 a notamment permis de finaliser le diagnostic du plan de gestion des sédiments de dragage, en vue d'étudier les conditions d'amélioration des pratiques actuelles dans le but de diminuer leurs impacts sur l'environnement estuarien et les pertuis charentais (coût total de l'opération : 295 k€ TTC).
- La construction de la base de données des indicateurs des changements globaux sur l'estuaire de la Gironde a été lancée au cours du premier semestre 2016 (coût de l'opération : 29 000 € TTC).

- Gestion de l'eau – zones humides

- La continuité dans l'animation spécifique de l'enjeu « zones humides » du SAGE a permis en 2016 de maintenir la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs autour du sujet de la préservation des zones humides du territoire. Le taux de participation aux différentes réunions témoigne d'une bonne dynamique de travail favorisant la concertation, la sensibilisation des acteurs et donc la mise en œuvre des dispositions du SAGE.
- La connaissance et la préservation des zones humides particulières se sont poursuivies, avec la mise en place du groupe de travail « estrans » et l'étude concernant les milieux humides en secteur de têtes de bassin versant.

Compte administratif

Pour 2016, la section de fonctionnement est excédentaire de +9 k€, la section d'investissement déficitaire de -3 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 830 k€ (dont 572 k€ de charges de personnel et 164 k€ de subvention versée à un établissement à caractère administratif) et les dépenses d'investissement à 22 k€. Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à 260 k€.

La cotisation de Bordeaux Métropole représente en 2016, 55 k€.

- **Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG)**

En 1998, a été créé par la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil général de Gironde, le SMEGREG. Il a pour objet de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, afin de préserver et de valoriser les nappes profondes de Gironde.

Le SMEGREG assure une mission d'expertise et d'information qu'il met en œuvre par des avis, conseils, études et actions de communication. Il assure aussi une mission de régulation, par laquelle il veille notamment, sur l'ensemble du périmètre syndical et dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du SAGE nappes profondes de Gironde.

Le syndicat anime également les travaux liés à la mise en œuvre, au suivi et à la révision du SAGE nappes profondes de Gironde. Il assure le secrétariat technique de la CLE et à ce titre réalise les études et analyses nécessaires à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et la révision du SAGE Nappes Profondes et porte les actions nécessaires pour le compte de la CLE.

Enfin, le SMEGREG a été reconnu par arrêté préfectoral en février 2015 comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB).

Faits marquants

- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource (actions visant à identifier les ressources mobilisables (économies d'eau et gisements conventionnels) pour procéder aux réductions de prélèvements nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE et à la mise en œuvre de ces actions par différents maîtres d'ouvrages
 - Etude du gisement d'économies d'eau : poursuite de l'identification et de la quantification du gisement d'économie d'eau mobilisable dans les activités économiques qui s'approvisionnent à partir du réseau d'eau potable ;
 - Etudes relatives aux ressources mobilisables pour substitutions : une étude a été confiée en 2016 à l'ENSEGID (École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable) pour préciser l'incidence du drainage sur le bilan de la nappe phréatique d'un champ captant dans les nappes profondes. Une recherche de substitution locales sur les communes de Haux et de Libourne a été menée en 2016 et s'est poursuivie en 2017.
 - Etudes relatives aux modalités pratiques de substitution : suite aux travaux d'élaboration d'un schéma de substitution, il a été décidé d'engager l'élaboration d'un projet de contrat de substitution.
- Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du SAGE
 - La CLE s'est réunie à 6 reprises au cours de l'année 2016 et a formulé 8 avis. En tant que secrétariat technique de la CLE, le SMEGREG a instruit 34 dossiers et a émis 34 avis.
 - Des animations pédagogiques en milieu scolaire « L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde » ont été mises en place. Elles ont permis de toucher près de 8 000 élèves. Des « Espaces info économies d'eau » ont été érigés, plus de 3 000 personnes ont reçu des conseils personnalisés et 1 000 personnes ont été sensibilisées.

- Projet « MAC eau »

Le projet a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017 afin de permettre de finaliser l'analyse de l'impact de l'installation des récupérateurs d'eau de pluie et des kits hydro-économiques dans les équipements publics. L'année 2016 a été consacrée par le SMEGREG au traitement des données et l'analyse statistique de l'impact de la distribution des kits.

Compte administratif

Le résultat de l'exercice est quasi équilibré avec +3 k€ d'excédent en fonctionnement et +5 k€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 987 k€ dont 352 k€ de charges de personnel et 598 k€ de charges à caractère général (325 k€ d'études et recherches).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 k€.

Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à +564 k€.

La cotisation de Bordeaux Métropole représente 202 k€ en 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, de bien vouloir prendre acte des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est membre, en application des articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 14 FÉVRIER 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 14 FÉVRIER 2018</p> | <p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Kévin SUBRENAT</p> |
|---|--|